

216 chemin de la Serpoyère - Viriat
CS 60127
01004 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03
organom@organom.fr
www.organom.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 31 JANVIER 2023

Convocation en date du 25 janvier 2023,
Nombre de délégués en exercice : 37

N° D2023009

Objet : Astreintes de décision

Sous la présidence de Yves CRISTIN, Président

Secrétaire de séance : Mme Hélène BROUSSE

Nombre de membres	
En exercice	Votants
37	32
Pour	32
Contre	0
Abstention	0

Présents :

CA3B : Guy ANTOINET – Patrick BAVOUX - Bernard BIENVENU –
Patrick BOUVARD - Yves CRISTIN – Jean Luc EMIN - Jonathan
GINDRE - Mireille MORNAY – Bernard PERRET – Benjamin
RAQUIN - Jean Luc ROUX – Jean Marc THEVENET –
CCPA : Hélène BROUSSE – Elisabeth LAROCHE - Max ORSET –
Paul VERNAY
CCD : Gérard BRANCHY – Jean François JANNET
CCMP : Josiane BOUVIER - Claude CHARTON
3CM : Jean Philippe FAVROT – Philippe GUILLOT-VIGNOT -
Andrée RACCURT
CCBS : Jean Jacques BESSON – Philippe PLENARD
RAPC : Antoine BAUTAIN
CCV : Guy DUPUIT

Excusés remplacés par le suppléant :

CA3B : Thierry PALLEGOIX remplacé par Alexandra CORTINOVIS

Excusés ayant donné procuration :

CCPA : Bernard GUERS pouvoir Hélène BROUSSE
CCD : Audrey CHEVALIER pouvoir à Gérard BRANCHY – Sonia
PERI pouvoir à Jean François JANNET
CCMP : Christine FRANCOIS pouvoir à Josiane BOUVIER

Excusés :

CCPA : André MOINGEON
RAPC : Frédéric MONGHAL

Absents :

CCPA : Gilbert BOUCHON - Frédéric TOSEL
CCRAPC : Frédéric MONGHAL
HBA : Alain AUBOEUF

Mme Brousse, Vice-présidente marchés – affaires administratives explique que :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique

Vu la délibération du Comité syndical D2018006 du 22 mars 2018 pour la mise en place d'astreinte de décisions et leur rémunération.

Compte-tenu de l'évolution de l'organigramme et du tableau des effectifs, il y a lieu de préciser les emplois susceptibles d'être soumis aux astreintes de décision :

Cas de recours à l'astreinte de décisions	Emplois concernés	Grade Titulaire, stagiaire ou contractuel de droit public
Centralisation des appels, évaluation des urgences, et organisation des interventions	Responsable du pôle technique Responsable d'exploitation Responsable du pôle qualité-sécurité-environnement Chargé de maintenance et des Equipement Chargé de travaux	Ingénieur Technicien Agent de maîtrise

Le Comité syndical,
Où l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE la liste des emplois concernés par les astreintes de décision et les grades autorisés,
PRECISE que les autres dispositions de la délibération D2022006 restent inchangés.

Fait à Viriat, les ans, mois et jour susdits.

Yves CRISTIN
Président